



Saint-Germain  
lès-Corbeil

**Mesdames et Messieurs les membres du  
CONSEIL MUNICIPAL**

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 20 juin 2023

**Objet : Convocation conseil municipal**

Affaire suivie par Pauline LECOMTE-CARRETO  
Responsable juridique et des achats  
Tél. : 01 69 89 79 61 / marchespublics@sglc.fr

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**Lundi 26 juin 2023 à 20 H 00  
en mairie**

**ORDRE du JOUR**

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2023
2. Compte de gestion 2022
3. Compte administratif 2022
4. Affectation du résultat 2022
5. Déclassement du rond-point square François Villon pour l'allotissement en vue de créer des stationnements
6. Modification du tableau des effectifs
7. Actualisation des tarifs de locations de salles et d'équipements municipaux
8. Actualisation de la grille tarifaire « Ecole de musique »
9. Charte de développement de la vie locale
10. Attribution des subventions aux associations
11. Signature d'une convention entre la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil et la société SNC VILLOUVETTE SAINT GERMAIN relative à la participation financière de la couche de roulement de la rue Jean Mermoz
12. Attribution de l'avance financière à la nouvelle librairie de Saint-Germain-lès-Corbeil

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

*Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud,  
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,*



Yann PÉTEL

*Affichage mairie et  
publication site internet de la ville le 20/06/2023*

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil  
2 route de Lieusaint - 91250  
Département de l'ESSONNE

Tél. : 01 69 89 70 70  
Fax : 01 60 75 01 91  
Courriel : [contact@sglc.fr](mailto:contact@sglc.fr)

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>